



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BUDGET RECTIFICATIF N°2 AU BUDGET 2023

RAPPORT DE PRESENTATION

**Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
Conseil d'administration du 11 juillet 2023**

Le budget rectificatif n°2 de l'exercice 2023 a pour principal objet, comme annoncé lors de la présentation du budget initial 2023, d'ouvrir des recettes supplémentaires pour un montant de 33,6 M€ et de répartir des crédits de subvention pour charges de service public ouverts en BI 2023 (versement du solde de la compensation au titre du repas à 1€ pour la période de janvier à août, du reliquat de crédits arbitrés fin 2022 afin de compenser la hausse des prix des fluides subie par le réseau, crédits destinés à financer la revalorisation des grilles indiciaires des agents sous statut Dapouos, etc.). Il emporte également une actualisation de la répartition des crédits de contractualisation, avec une reventilation d'une fraction de la part Crous vers celle du Cnous, pour 300 K€ en AE uniquement et une révision pour certains Crous, du fait de décalage et/ou de surcoûts d'opérations en cours.

1. Recettes

Les recettes globalisées augmentent de **33,291 M€** :

- **SCSP : + 33,291 M€**. Cette dotation exceptionnelle complémentaire, correspond :
 - à l'ouverture, du complément de SCSP de 20 M€, destinés à compenser les effets induits par la poursuite du dispositif du repas à 1€ en faveur des étudiants boursiers et des étudiants non boursiers précaires à compter de la rentrée universitaire 2023¹ ;
 - à l'ouverture de 6,3 M€ au titre de la compensation du gel des loyers (non application de l'indice de révision des loyers)
 - au transfert, du titre 5 vers le titre 3 d'un montant de 2,099 M€ ;
 - à la notification de 3,7 M€ de crédits au titre de l'accessibilité ;
 - à l'ouverture de 1,191 M€ au titre du financement de la hausse de l'indice minimum de la fonction publique (adossé à la hausse du SMIC).

- **Recettes fléchées (investissement) : + 0,3 M€ en AE** (part Cnous de la contractualisation)
Les travaux en cours sur le remplacement du SI restauration (Garone) devraient conduire à l'engagement du marché à la rentrée et nécessiter l'augmentation du budget prévisionnel alloué en BI 2023 pour le porter à 0,6 M€ au total.

Le montant de la contractualisation allouée au Cnous s'élève donc à 4.260.351 € en AE et à 4.569.351 € en CP.²

2. Dépenses

Les dépenses de fonctionnement allouées aux 26 Crous font l'objet d'une évolution à hauteur de **33,291 M€** en autorisations d'engagements (AE) et en crédits de paiements (CP) correspondant :

- aux 20 M€ de SCSP complémentaires mentionnés *supra* au titre de la compensation des pertes de recettes générées par la poursuite, à compter du 1^{er} septembre 2023, de la mesure de repas à 1 € en faveur des étudiants boursiers et non boursiers précaires ;
- aux 6,3 M€ de compensation allouée au titre du gel des loyers ;

¹ La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a annoncé la pérennisation d'une « tarification très sociale des repas pour les boursiers et précaires » ainsi que le gel de la tarification des repas pour la rentrée 2023, lors de sa conférence de presse du 29 mars 2023.

² Le montant de la contractualisation alloué aux Crous étant de 85.539.009 € en AE et de 77.550.009 € en CP

- au transfert de 2,099 M€ de crédits de titre 5 vers le titre 3 ;
- aux 3,7 M€ de crédits obtenus afin de réaliser des travaux d'accessibilité ;
- aux 1,191 M€ de crédits destinés au financement de la hausse de l'indice minimum de la fonction publique (adossé à la hausse du SMIC).

Par ailleurs, ce budget rectificatif permet de compléter la répartition de la SCSP entre les Crous, en tenant compte notamment de la réalité de leur situation financière mais aussi de la prévision de dépenses 2023 au titre de la hausse des fluides (estimée à plus de 37 M€ par rapport à l'exercice 2022), ainsi que de répartir les crédits inscrits en LFI 2023 afin de financer la revalorisation des personnels sous statut Dapouus et d'attribuer une fraction de 13 M€ sur les 20 M€ de compensation allouée pour le repas à 1 € (le solde étant versé ultérieurement, sur la base des constats de la rentrée), soit :

- 5,2 M€ au titre du versement du solde des 20 M€ de crédits ouverts en BR1 au titre des surcoûts fluides ;
- 3,892 M€ au titre de crédits de SCSP ouverts en BI 2023 mais non répartis ;
- 2,686 M€ au titre de la revalorisation indiciaire des grilles des Dapouus ;
- 7,218 M€ au titre de la compensation du repas à 1€ sur la période allant de janvier à août 2023, selon l'exécution à date ;
- 13 M€ au titre d'un premier acompte de la compensation du repas à 1€, pour la période allant de septembre à décembre 2023 ;
- 6,3 M€ au titre de la compensation du gel des loyers ;
- 3,7 M€ pour financer les travaux d'accessibilité (campagne 2023) ;
- 2,099 M€ de crédits transférés du titre 5 vers le titre 3 (campagne 2023) ;
- 1,191 M€ au titre de la hausse de l'indice minimum de la fonction publique.

Ainsi, au total, **45,287 M€** de SCSP sont répartis dans les Crous lors de ce BR (dont 27 M€ au titre des crédits nouvellement ouverts).

Enfin, hors SCSP, un montant total de 1,550 M€ hors taxe (la TVA étant reversée pour le compte de tous les adhérents par le Cnous), dont 1,509 M€ au profit des 24 établissements adhérents du réseau, est réparti au titre des remises de fin d'années (RFA) versées par les fournisseurs de la centrale d'achat à ses adhérents pour l'exercice 2022.

3. Principaux agrégats

Au total les prévisions de recettes s'établissent à 481 760 040 €, les autorisations d'engagement sont portées à 483 459 778 € et les crédits de paiement à 485 289 551 €, le solde budgétaire s'élevant à -3 529 511 €.

Le résultat patrimonial du BR2 est de - 4 239 133 €, stable par rapport au BR1 2023.

L'insuffisance d'autofinancement reste identique et s'élève à 4 223 983 €.

Le prélèvement sur fonds de roulement reste identique, soit un montant de 4 538 983 €.

Le niveau final du FDR du Cnous s'élève à 26 354 543 € et le niveau final de la trésorerie à 114 107 116 €. Le BR2 du Cnous est donc soutenable.